

CE 56-1

— 5 —

1^{re} COMMISSION d'Intérêt local.

(Nommée le 19 Janvier 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : CONSTANS.
2^e — SAUVAN.
3^e — MAGNIEN.
4^e — GIRESSE.
5^e — GOUTANT.
6^e — ANTONY RATIER.
7^e — RENAUDAT.
8^e — FROMENT.
9^e — CHARLES PREVET.

Secrétaire
Président



Séance du Janvier 1903.
ont été unanimes.

Président M. Magnien
Secrétaire M. Laroque
La Commission s'est ajournée à une date ultérieure
pour l'examen du Somiers.

Le Secrétaire, Le Président,
[Signatures]

Séance du 30 Mars 1903.

Examen du projet d'annexion à la Commune
de St-Denis du hameau de Langret, dépendant de
la Commune de Tranguer.

La Commission, sur l'exposé présenté par M. Laroque, rapporteur
du projet.

Considérant que le projet soumis à son examen
aurait pour effet de distraire, sans aucune
compensation, une portion importante du territoire
de la Commune de Tranguer, au profit de la Commune
de St-Denis, par l'adjonction à cette dernière
Commune du hameau de Langret dépendant de Tranguer.

Considérant que la Commune de Tranguer pourrait
obtenir une légitime compensation par la réunion
à son territoire du hameau de St-Denis appartenant
à St-Denis, mais que cette compensation n'a
pas été obtenue.

Considérant que ce changement, tout indiqué par
la disposition de lieux ^{et les coutumes} donnerait satisfaction à
tous les intérêts.

En ce qui a été l'avis qu'il y a lieu de renvoyer au
vote du projet présenté et de renvoyer l'examen

v

De cette question aux pouvoirs législatifs
à une inter-cité pour plus ample informé
Et chargé de - les ententes de présenter
un rapport dans ce sens.

Le Président,

Le Secrétaire,

Chouin

A. Roy